

Pour obtenir une demande de prêt :

- la MNM est à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.
- l'accueil téléphonique de la MNM est à votre disposition au 0 970 80 96 87 de 8h à 18h (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France Métropolitaine).
- le site Internet de la MNM : [www.mnm.fr](http://www.mnm.fr) pour télécharger le formulaire de demande de prêt.

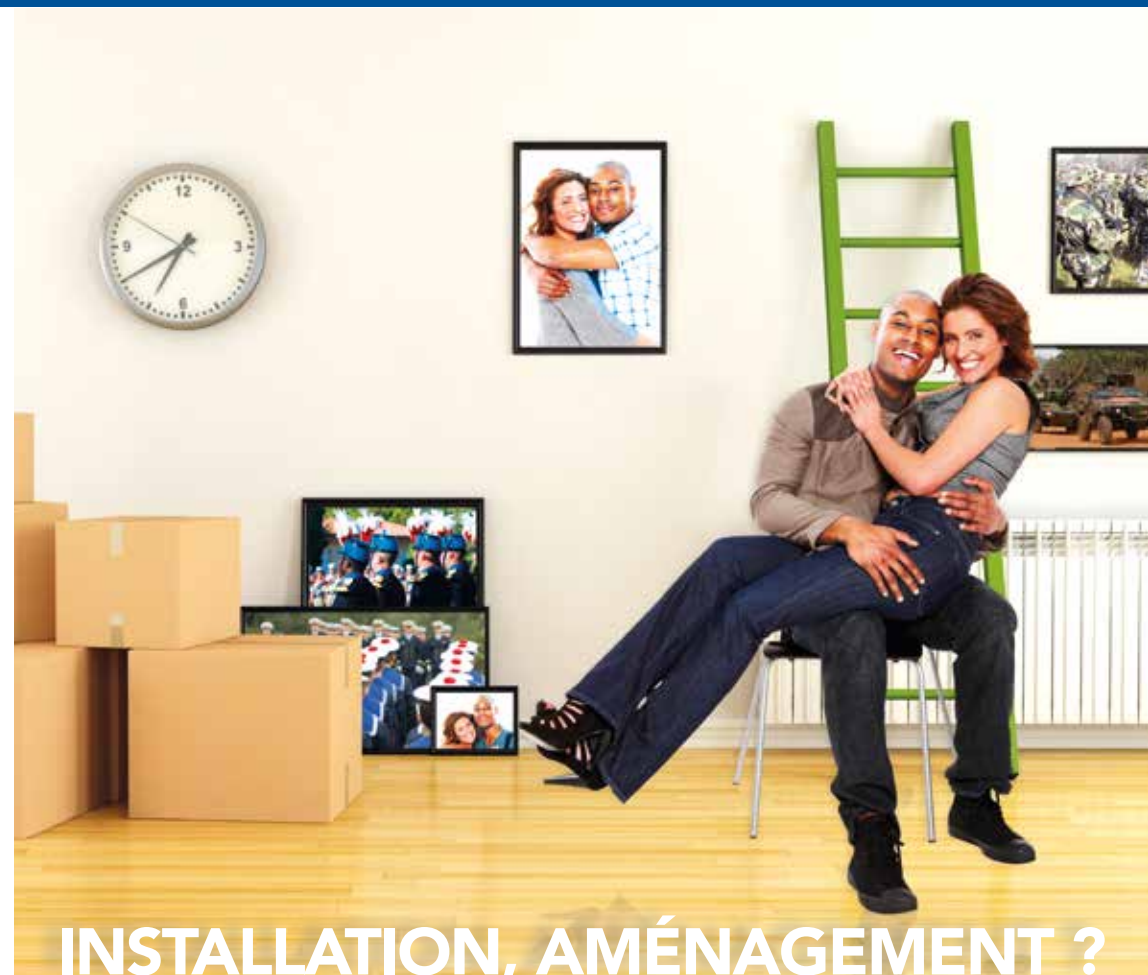
En savoir plus sur les autres produits et services de la BFM...

Rencontrons-nous :  
un conseiller BFM vous accueille  
dans chaque agence Société Générale.

Contactez-nous  
du lundi au samedi de 9h à 18h :

0 821 222 500 *éco fil*  
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

[www.bfm.fr](http://www.bfm.fr)



INSTALLATION, AMÉNAGEMENT ?

Avec la MNM,  
ça déménage !



## Posez votre paquetage

Le Prêt 1<sup>ère</sup> Installation MNM<sup>(1)</sup> est un prêt personnel, réservé aux adhérents de la MNM âgés de 18 à 35 ans (avec un an d'ancienneté), à l'occasion de leur première installation ! Profitez vite de ses conditions très avantageuses :

- un Taux Annuel Effectif Global exceptionnel de 0 % (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative)
- montant d'emprunt possible : de 500 à 3 000 € sur une durée de remboursement de 12, 24 ou 36 mois.
- sans frais de dossier.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



### LE PARTENARIAT MNM/BFM

- La Banque Française Mutualiste (BFM) est la banque des agents du secteur public.
- Créée par les mutuelles de la Fonction publique en 1986, dont la MNM (Mutuelle Nationale Militaire), la BFM propose des produits et services bancaires dédiés et attractifs pour votre projet immobilier, votre épargne, vos dépenses importantes (achat de véhicule, équipement)...
- Retrouvez toute l'offre de la BFM dans les 2 300 agences de son partenaire Société Générale.

Exemple pour un Prêt 1<sup>ère</sup> Installation MNM<sup>(1)</sup> de 1 500 € sur 24 mois :

Taux débiteur annuel fixe de 0 %, soit **TAEG fixe de 0 %**.

**Mensualités de 62,50 €** (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative).

**Montant total dû : 1 500 €** (sans frais de dossier).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT<sup>(2)</sup>, cotisation de 0,43 €<sup>(2)</sup> par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Conditions en vigueur au 01/12/2013. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès du service logement de la MNM.

## 0 % TAEG fixe grâce à la MNM

qui prend en charge l'intégralité des intérêts du prêt !



(1) Prêt amortissable non affecté réservé aux adhérents de la MNM de moins de 35 ans, consenti par la BFM, organisme prêteur, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la MNM et par la BFM. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Vous disposerez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. Une seule offre par personne pendant toute la durée d'adhésion à la MNM. • (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par la BFM, en sa qualité d'intermédiaire en assurances (n° ORIAS 08 041 372). Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.